

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 mai 2020.

Date de la séance : 25 mai 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 27

Absents avec procuration : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIPAIRE - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD, procuration à M. Sébastien MORIN, Mme Agnès ROCHE procuration à Mme Karine SOUCHAL.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/05/25/002

OBJET : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune, qui compte 29 conseillers municipaux, un effectif maximum de 8 adjoints,

En séance, les conseillers ont été invités à fixer à **3** le nombre des adjoints au Maire

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE**POUR EXTRAIT CONFORME**

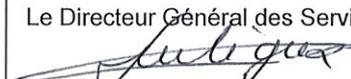
Le Maire,

**Hervé PRONONCE.****ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 28/05/2020

Reçu en Préfecture le 28/05/2020

Le Directeur Général des Services,


 Caroline SOULIGOUX.